

Samedi 24 janvier 2026 – Paris, Hôtel Cadet - Conclave 2026

Sous le Signe du dialogue

avec le Conseil de l'Ordre et les autres Juridictions

En fin de matinée le Conclave a suspendu ses travaux pour recevoir les représentants du Conseil de l'Ordre et des autres Juridictions



Voici quelques extraits du discours du 1^{er} Grand Principal Jean-Claude Rochigneux

TIF, MCCF Christian, Grand Maître adjoint du GODF,

TTIIF membre du Conseil de l'Ordre du GODF

Très Illustre Frères Présidents ou représentants des Juridictions française, écossaise, écossaise rectifiée et égyptienne du GODF,

Très Excellents Zorobabel, mes Sœurs et mes Frères,

Merci pour votre présence parmi nous, à l'occasion de ce Conclave 2026 ou, plus conventionnellement, notre Assemblée générale annuelle.

Il est encore temps en ce mois de janvier de présenter ses vœux. Je vous adresse les miens et ceux de tous les membres de notre juridiction pour vous-même et pour ceux qui vous sont chers. Et comme le rappelait Jacques Brel (1er janvier 1968 - Europe 1) : *« Je vous souhaite des rêves à n'en plus finir et l'envie furieuse d'en réaliser quelques-uns. Je vous souhaite d'aimer ce qu'il faut aimer et d'oublier ce qu'il faut oublier. Je vous souhaite des passions, je vous souhaite des silences. Je vous souhaite des chants d'oiseaux au réveil et des rires d'enfants. Je vous souhaite de respecter les différences des autres, parce que le mérite et la valeur de chacun sont souvent à découvrir. Je vous souhaite de résister à l'enlissement, à l'indifférence et aux vertus négatives de notre époque. Je vous souhaite enfin de ne jamais renoncer à la recherche, à l'aventure, à la vie, à l'amour, car la vie est une magnifique aventure et nul de raisonnable ne doit y renoncer sans livrer une rude bataille. Je vous souhaite surtout d'être vous, fier de l'être et heureux, car le bonheur est notre destin véritable. »*

Depuis vingt-cinq ans désormais, notre Juridiction, composée de plus de 360 membres, propose une voie supplémentaire aux Maîtres du Grand Orient de France désireux de poursuivre leur parcours initiatique après la Maîtrise. Bon nombre d'entre nous ont été cooptés ou ont choisi la voie symbolique des grades anglo-américains. Ils y travaillèrent avec zèle et dévouement dans le but de progresser dans ce Rite en quatre grades, du degré opératif de Maître Maçon de la Marque au degré spéculatif de l'Arc Royal. [...]

En s'engageant plus avant dans une démarche après la Maîtrise, le Maître Maçon s'interroge sur la vie humaine comme n'importe quel autre humain. Les joies et les désespoirs, le bonheur et le malheur sont là pour lui comme pour tout le monde. Mais les épreuves initiatiques, en constituant une sorte de raccourci de cette vie, lui offrent la possibilité de prendre de l'avance sur elle, lui donnent, pour peu qu'il cherche, une conscience de son existence.

C'est là une de ses justifications, une de ses raisons d'être. Par le cheminement initiatique, le Maître Maçon apprend à s'élever au-dessus des contingences, à mieux comprendre l'autre en se découvrant lui-même, à mieux s'insérer dans le groupe en taillant inlassablement sa propre pierre, à mieux utiliser les compétences en ayant éprouvé les siennes propres ; en résumé, à assumer le plus possible d'humanité.

C'est là l'essentiel de ce qui fait de nous des Frères et des Sœurs, bien que tous très dissemblables. L'initiation crée une communauté et nous permet ainsi de dépasser l'individualité sans cesser d'être des individus. Elle ajoute une dimension de groupe à notre expérience individuelle. Elle nous lance dans le monde pour y porter la lumière, c'est-à-dire qu'à cette dimension intérieure, elle ajoute une dimension extérieure, une dimension d'action. On peut donc considérer la démarche maçonnique comme une expérience de la vie humaine. [...]

Le Rite pratiqué par la Juridiction comporte le parcours de la Marque à l'Arc Royal tel qu'il a été rapporté en France par des francs-maçons français fuyant Saint-Domingue en 1803. Ces derniers les tenaient de leurs liens, depuis les années 1780, avec la Grande Loge de Pennsylvanie se rattachant à la Maçonnerie des « Antients ». Dans la dénomination usitée, le mot signifiait donc « Ancienne ». L'Arc Royal est à la fois la spécificité et le grade final du parcours.

C'est pourquoi il nous a semblé plus sage et plus simple de le retenir et d'ajouter dans nos textes statutaires ce qui fait notre spécificité obédientielle : le rattachement au Grand Orient de France. [...] Ce que nous faisons ensemble, dans l'harmonie et la concorde, nous le construisons aussi comme une manifestation de notre volonté d'être maîtres de nos entreprises pour développer notre structure mais aussi faire rayonner le Grand Orient de France

A ce propos, rappelons ici l'Article II de la Constitution du Grand Orient de France : « *La Franc-Maçonnerie a pour devoir d'entendre à tous les membres de l'Humanité les liens fraternels qui unissent les Francs-Maçons sur toute la surface du globe* ».

Nous avons là l'essentiel : l'humanisme et l'universalisme. Gardons à l'esprit que le caractère humaniste est l'un des piliers de la Franc-maçonnerie qui invite ses membres assidus à s'engager ou à devenir militants dans la cité, tout en demeurant libres vis-à-vis de tous les pouvoirs, tout en conservant le souffle vital de l'utopie.

L'universalité à laquelle nous aspirons n'est pas l'uniformité d'un bonheur moyen global aseptisé. L'humanité meilleure et plus éclairée que nous appelons de nos vœux, et à l'avènement de laquelle nous travaillons, ne pourra exister que par ses propres efforts, par sa propre volonté. Elle existera seulement dans la forme qu'elle choisira à un moment donné et dont elle pourra changer autant de fois qu'elle le jugera utile. Ainsi, notre devoir est d'éclairer cette conscience collective pour la faire éclore sans oublier simplement le bonheur d'être ensemble.

La Franc-maçonnerie se veut universaliste, c'est ce que revendiquent la plupart des francs-maçons avec une certaine fierté. Aux origines, la Franc-maçonnerie spéculative apparaît comme un milieu ouvert, recherchant le consensus le plus large, puisque les Constitutions de 1723 définissent une sorte de plus petit dénominateur commun sur la base duquel l'accès de tous à la Fraternité est théoriquement possible et où dans la pratique le vote de la communauté conditionne la réception.

La caractéristique de la franc-maçonnerie à laquelle nous sommes attachés, c'est sa capacité à embrasser les grands problèmes du jour, mais aussi de prendre de la distance avec l'air du temps, avec les modes et les lubies du moment. Engagés dans les combats républicains, laïques et sociaux, les francs-maçons du Grand Orient de France, entre autres, préparent ainsi l'avènement à long terme de la République universelle qui constitue leur utopie depuis le 18^e siècle.

La première des vertus de la franc-maçonnerie depuis sa création a consisté à abolir les catégories du monde profane. Il n'y a plus en Loge aucune distinction fondée sur l'ethnie ou la couleur de peau, la classe sociale, la foi religieuse ou la non-croyance, les origines biologiques ou géographiques. Il n'y a plus en Loge que des hommes et des femmes libres et égaux en droit, considérés à partir de leurs qualités morales et non de leur héritage. De ce point de vue d'ailleurs, la maçonnerie issue de 1877 est bien celle qui est fidèle aux enseignements du début du 18^e siècle. S'il en était besoin, ayons toujours en mémoire le célèbre Discours du Chevalier de Ramsay, prononcé en 1738.

C'est une tâche urgente, prioritaire, centrale, à laquelle nous devons nous consacrer, celle de faire vivre ou revivre l'universalisme. Elle a de surcroît le mérite de pouvoir rassembler tous les francs-maçons, quelles que soient leurs sensibilités, leurs options partisans ou leurs rites. L'universalisme constitue le socle de notre culture commune. Si nous ne gagnons pas cette guerre des idées - dont les implications pratiques s'étalent sous nos yeux - alors nous risquons de nouveau d'être ensevelis sous l'ordre barbare.

L'universalisme, parce qu'il est consubstantiel de l'égalité des droits, que chacun, quelles que soient ses différences par rapport aux caractéristiques dominantes de la population « majoritaire », puisse jouir effectivement de ces droits : c'est le sens de l'interdiction de toute forme de discrimination. On perçoit combien la question de l'autre et du semblable, de l'acceptation de la différence est récurrente dans l'histoire de la Franc-maçonnerie et combien son étude peut révéler, de manière criante et sous un angle original, les contradictions et les angoisses d'une société. [...]

Citoyen de la République, nous entendons édifier non point le temple éphémère qui abritera les biens de ce monde mais le temple où l'Humanité pourra se retrouver et se reconnaître.

Et Goethe nous rappelle :

"Essaie de faire ton devoir, et tu sauras aussitôt à quoi tu es bon.

Mais qu'est-ce que ton devoir ? L'exigence du jour présent".